RODEZ AGGLO HABITAT oph

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU

SÉANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MIRAL - M. BATTAS - M. MAZUC
Pouvoir(s) : M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :
M. BULTEL - Directeur Général
M. MONTIALOUX
Mme GUIBBAL - Service Finances
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 621 - OPERATIONS DE TRESORERIE

Le Conseil d'Administration doit être prévenu des opérations de trésorerie générant des mouvements importants. Pour ne pas encombrer l'ordre du jour des CA, la délibération passe en Bureau, et le CA est informé par copie des décisions du Bureau lors du CA suivant.

Les mouvements de trésorerie ci-après ont été faits sur les comptes Caisse d'Epargne :

. le 30 juin 2026, un virement de 10 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 1er juillet, un virement de 200 000 € du livret A vers le compte courant ;

. le 2 juillet 2026, un virement de 80 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 2 juillet, un virement de 99 000 € du livret A vers le compte courant ;

. le 7 juillet, un virement de 2 000 000 € du compte courant vers le livret A ;

. le 7 juillet, un virement de 199 000 € du compte courant vers le livret A ;

. le 10 juillet, un virement de 610 000 € du compte courant vers le livret A ;

. le 10 juillet, un virement de 490 000 € du compte locataires vers le livret A ;

. le 14 juillet 2026, un virement de 10 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 15 juillet, un virement de 100 000 € du compte locataires vers le livret A ;

. le 16 juillet 2026, un virement de 300 000 € du livret A vers le compte courant ;

. le 16 juillet 2026, un virement de 20 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 23 juillet 2026, un virement de 18 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 23 juillet, un virement de 100 000 € du compte courant vers le livret A ;

Office Public Rodez Agglo Habitat
14, rue de l'Embergue – CS 33217 – 12032 RODEZ CEDEX 9
Tél. 05 65 77 14 40 - contact@rodezagglo-habitat.com - www.rodezagglo-habitat.fr
Identifiant SIRET : 271 200 024 00013
TVA Intracommunautaire : FR 71 271 200 024 - APE : 6820A

Accusé de réception en préfecture
012-271200024-20261008-20261008_B621-DE
Reçu le 08/10/2026

. le 23 juillet, un virement de 11 000 € du compte courant vers le compte locataires ;

. le 24 juillet, un virement de 9 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 24 juillet, un virement de 30 000 € du livret A vers le compte courant ;

. le 27 juillet, un virement de 270 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 27 juillet, un virement de 370 000 € du livret A vers le compte courant ;

. le 30 juillet, un virement de 8 500 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 1er août, un virement de 700 000 € du livret A vers le compte courant ;

. le 3 août, un virement de 80 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 6 août, un virement de 10 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 6 août, un virement de 600 000 € du livret A vers le compte courant ;

. le 10 août, un virement de 475 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 14 août, un virement de 20 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 14 août, un virement de 200 000 € du compte courant vers le livret A ;

. le 17 août, un virement de 100 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 20 août, un virement de 200 000 € du livret A vers le compte courant ;

. le 20 août, un virement de 30 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 25 août, un virement de 250 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 27 août, un virement de 20 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 27 août, un virement de 100 000 € du compte courant vers le livret A ;

. le 31 août, un virement de 10 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 31 août, un virement de 30 000 € du compte courant vers le livret A ;

. le 2 septembre, un virement de 75 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 10 septembre, un virement de 500 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 15 septembre, un virement de 120 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 24 septembre, un virement de 20 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 24 septembre, un virement de 200 000 € du livret A vers le compte courant ;

. le 25 septembre, un virement de 275 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 1er octobre, un virement de 18 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 2 octobre, un virement de 77 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

. le 8 octobre, un virement de 205 000 € du compte locataires vers le compte courant ;

Accusé de réception en préfecture
012-271200024-20261008-20261008_B621-DE
Reçu le 08/10/2026

RODEZ AGGLO HABITAT oph

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU

Les mouvements de trésorerie ci-après ont été faits sur les comptes Banque postale :

. le 30 juin, un virement de 10 000 € du compte courant vers le livret A ;

. le 1er juillet, un virement de 230 000 € du compte courant vers le livret A ;

Les mouvements de trésorerie ci-après ont été faits entre comptes courants :

. le 3 juillet, un virement de 230 000 € de la Banque Postale vers la Caisse d'Epargne ;

. le 10 août, un virement de 160 000 € de la Caisse d'Epargne vers la Banque Postale.

Les membres du Bureau en prennent connaissance.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.
Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :
09 OCT. 2026

RODEZ AGGLO HABITAT oph

Office Public Rodez Agglo Habitat
14, rue de l'Embergue – CS 33217 – 12032 RODEZ CEDEX 9
Tél. 05 65 77 14 40 - contact@rodezagglo-habitat.com - www.rodezagglo-habitat.fr
Identifiant SIRET : 271 200 024 00013
TVA Intracommunautaire : FR 71 271 200 024 – APE : 6820A

Accusé de réception en préfecture
012-271200024-20261008-20261008_B621-DE
Reçu le 08/10/2026

RODEZ AGGLO HABITAT oph

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU

SÉANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MIRAL - M. BATTAS - M. MAZUC
Pouvoir(s) : M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :
M. BULTEL - Directeur Général
M. MONTIALOUX
Mme GUIBBAL - Service Finances
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 622 - POINT BUDGETAIRE

Monsieur le Président fait un point d'actualité budgétaire.

Les membres du Bureau en prennent connaissance.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.
Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :
09 OCT. 2026

RODEZ AGGLO HABITAT oph

Office Public Rodez Agglo Habitat
14, rue de l'Embergue – CS 33217 – 12032 RODEZ CEDEX 9
Tél. 05 65 77 14 40 - contact@rodezagglo-habitat.com - www.rodezagglo-habitat.fr
Identifiant SIRET : 271 200 024 00013
TVA Intracommunautaire : FR 71 271 200 024 - APE : 6820A

Accusé de réception en préfecture
012-271200024-20261008-20261008_B622-DE
Reçu le 08/10/2026

RODEZ AGGLO HABITAT oph

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU

SÉANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MIRAL - M. BATTAS - M. MAZUC
Pouvoir(s) : M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :
M. BULTEL - Directeur Général
M. MONTIALOUX
Mme GUIBBAL - Service Finances
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 623 - REMISE RIAT TRANSFO+

La Banque des Territoires / Caisse des Dépôts a lancé en juin 2025 le dispositif Transfo+, visant à soutenir les organismes HLM qui souhaitent transformer des locaux en logements sociaux, avec des baisses de marges sur prêts LA et le cas échéant des remises d'intérêts, sans réitération de garantie. Rodez Agglo Habitat a livré trois logements sociaux dans le programme Les Gabians (Onet-le-Château) grâce à la transformation de locaux de rez-de-chaussée au bât I1 des Costes rouges. Cette opération est éligible au dispositif « RIAT » (Remise d'Intérêts Actuariels pour Transformation), fonctionnant sur le principe des RIAD pour démolition.

La Direction régionale de la Banque des Territoires nous fait donc parvenir la proposition de réaménagement suivante :

. une baisse de marge de Livret A + 0,60% à Livret A +0,50% pour 2 prêts (1172849, 5025927) avec un encours global de 1 241 496,68 € ;

. date de valeur du 1er novembre 2026 ;

. les ICNE s'élèvent à 2 893,51€. La mesure de baisse de marge s'accompagne d'une remise totale d'ICNE ;

. une commission de réaménagement d'un montant de 372 € ;

. la mise en place de l'indemnité actuarielle en cas de remboursement anticipé volontaire ;

. pas de réitération de garantie ;

. à Livret A figé, le réaménagement permet un gain de 21 093,30 € sur la durée résiduelle.

Accusé de réception en préfecture
012-271200024-20261008-20261008_B623-DE
Reçu le 08/10/2026

HASSO HABITAT SOLIDARITE SUD-OUEST

RODEZ AGGLO HABITAT oph

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU

La proposition devra encore suivre le circuit de validation interne à la Caisse des Dépôts : commission d'engagement, puis accord du Comité National des Prêts.

Vote pour : 4
Vote contre : 0
Abstention : 0

Le Bureau valide, à l'unanimité, l'offre de réaménagement des prêts concernés pour l'opération Transfo+ selon les modalités ci-dessus, et précisées dans la lettre d'offre.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.
Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :
09 OCT. 2026

RODEZ AGGLO HABITAT oph

Office Public Rodez Agglo Habitat
14, rue de l'Embergue – CS 33217 – 12032 RODEZ CEDEX 9
Tél. 05 65 77 14 40 - contact@rodezagglo-habitat.com - www.rodezagglo-habitat.fr
Identifiant SIRET : 271 200 024 00013
TVA Intracommunautaire : FR 71 271 200 024 – APE : 6820A

Accusé de réception en préfecture
012-271200024-20261008-20261008_B623-DE
Reçu le 08/10/2026

RODEZ AGGLO HABITAT oph

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU

SÉANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2026

@////Acte/Délibération financière@

Présidence de M. Christian MAZUC

Présent(s) : Mme MIRAL - M. BATTAS - M. MAZUC
Pouvoir(s) : M. MONTOYA à M. MAZUC

Excusé(es) : Mme VIDAL
M. MONTOYA

Assiste(nt) à la réunion :
M. BULTEL - Directeur Général
M. MONTIALOUX
Mme GUIBBAL - Service Finances
Mme RECH - Assistante de direction
M. SIRVAIN - DST / DGA

- 624 - GRATIFICATION STAGIAIRES

Il est proposé de mettre à jour la délibération n°299 du 12 décembre 2019, relative à la gratification des stagiaires.

Par délibération n°4844 du 26 octobre 2011, le Conseil d'Administration avait autorisé le versement de la gratification aux stagiaires « dès lors que la durée du stage est supérieure à 4 semaines », puis précisé les conditions d'une gratification pour les stagiaires effectuant plus 2 mois consécutifs au cours de la même année scolaire ou universitaire, ou plus de 308 heures de stage en non continu.

Or notre cabinet conseil RH nous précise qu'il n'est pas possible d'exclure une partie des stagiaires, au risque d'être moins favorable que la loi, qui autorise la gratification dès le 1er jour. Or notre délibération introduit une spécificité pour les durées de quatre semaines à deux mois.
Le même principe s'applique pour les titres restaurant, ce qui aurait pour conséquence d'entraîner une charge de traitement peu proportionnée au temps passé par le stagiaire.

Il est proposé de simplifier la délibération et d'en revenir à la stricte application de la loi, à savoir de garantir toute gratification à partir et à partir seulement de deux mois de stage. Auquel cas, l'article L 124-13 du code de l'Education s'applique ; il stipule que le stagiaire bénéficie des mêmes droits en matière d'accès aux titres-restaurant que les salariés de l'entreprise.

Vote pour : 4
Vote contre : 0
Abstention : 0

Office Public Rodez Agglo Habitat
14, rue de l'Embergue – CS 33217 – 12032 RODEZ CEDEX 9
Tél. 05 65 73 14 40 - contact@rodezagglo-habitat.com - www.rodezagglo-habitat.fr
Identifiant SIRET : 271 200 024 00013
TVA Intracommunautaire : FR 71 271 200 024 - APE : 6820A

Accusé de réception en préfecture
012-271200024-20261008-20261008_B624-DE
Reçu le 08/10/2026

HASSO HABITAT SOLIDAIRE SUD-OUEST

RODEZ AGGLO HABITAT oph

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

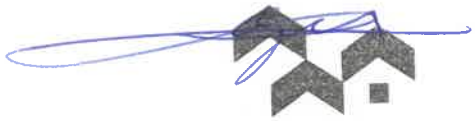
DU BUREAU

Les membres du Bureau, à l'unanimité, modifient la délibération n°299 en stipulant :

- il est acté le versement de la gratification prévue par la législation pour les stages de plus de 2 mois, qu'ils soient effectués de manière continue ou non ainsi que l'accès aux titres-restaurant ;
- il n'est plus autorisé le versement de la gratification associée à l'accès aux titres-restaurant pour les stages dont la durée est comprise entre 4 semaines et deux mois.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.
Le Président,
Acte dématérialisé

Publiée le :
09 OCT. 2026



RODEZ AGGLO HABITAT oph

Office Public Rodez Agglo Habitat
14, rue de l'Embergue – CS 33217 – 12032 RODEZ CEDEX 9
Tél. 05 65 77 14 40 - contact@rodezagglo-habitat.com - www.rodezagglo-habitat.fr
Identifiant SIRET : 271 200 024 00029
TVA Intracommunautaire : FR 71 271 200 024 - APE : 6820A

Accusé de réception en préfecture
012-271200024-20261008-20261008_B624-DE
Reçu le 08/10/2026

HASSO HABITAT SOLIDARITÉ SUD-OUEST